



La Martinière
ÉTABLISSEMENT DE SANTÉ

Annexes complétives

(Version du 26 mai 2026)

Centre de soins de suite et de réadaptation • Résidence pour personnes âgées dépendantes

LIVRET D'ACCUEIL S M R

Présentation de la Martinière

L'établissement La Martinière a ouvert ses portes le 6 juin 1995. Situé à Saclay, à 25 km de Paris, dans le département de l'Essonne, son accès par voie routière (N 118 : Porte de St Cloud-Orsay) est relativement facile. Implanté dans une zone calme, l'établissement est entouré d'un très beau parc de 9 hectares, qui permet la marche, les promenades et la détente.

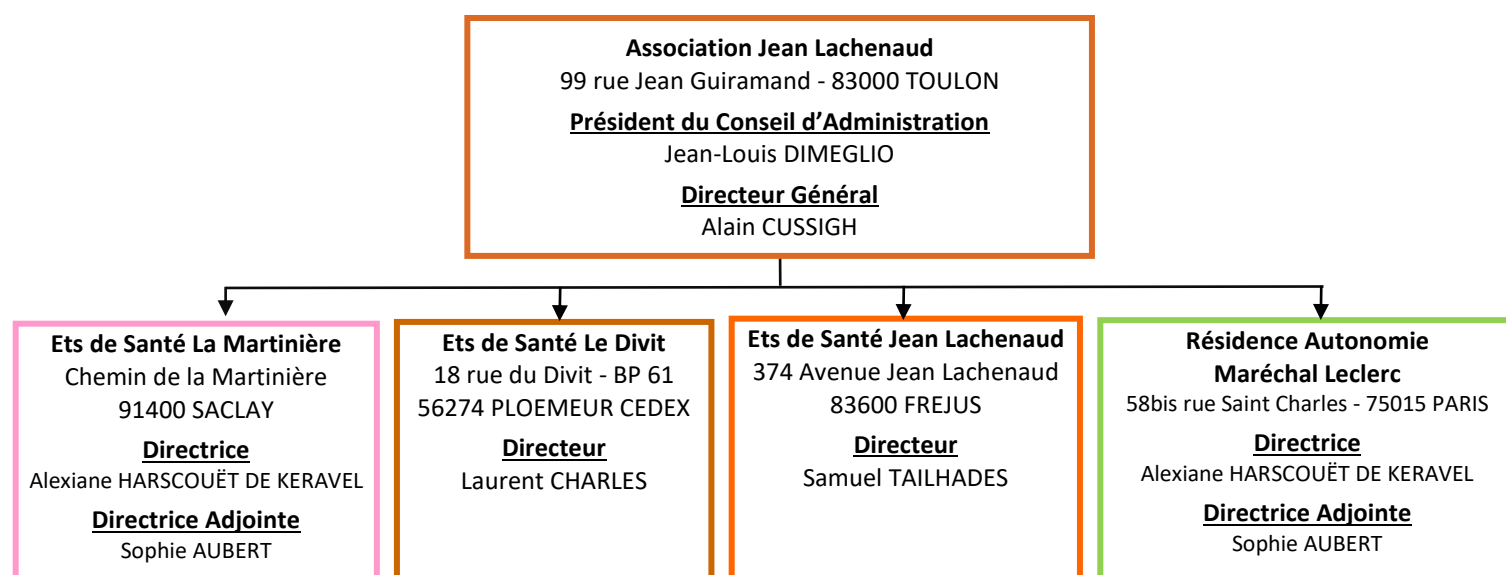
Créé par la Caisse Nationale Militaire de sécurité sociale (C.N.M.S.S.), l'établissement est géré par l'Association Jean Lachenaud qui gère également deux autres établissements plus anciens, l'un à Fréjus dans le Var, l'autre à Ploemeur dans le Morbihan.

La Martinière est un établissement hospitalier. Il est ouvert à tous les régimes d'assurance maladie avec une priorité reconnue aux ressortissants de la C.N.M.S.S. et de différentes mutuelles militaires ainsi qu'aux familles d'un militaire.

Sa vocation est double : d'une part assurer les soins médicaux et de Réadaptation (SMR) après hospitalisation dans un établissement de moyen séjour, d'autre part accompagner les personnes âgées dépendantes dans notre structure EHPAD.

Pour votre information, notre service de Soins de Suite et de Réadaptation a été certifié en mai 2025 par la Haute Autorité de Santé de la mention « Qualité des soins confirmée ». Cette procédure mesure le niveau de qualité d'un établissement en évaluant l'ensemble de son fonctionnement et de ces pratiques à travers un guide de référence.

Enfin, en novembre 2012, l'évaluation externe de notre résidence EHPAD, effectuée par le CNEH, a mis en exergue un niveau de points forts de 80% et aucun point de non-conformité.



Contacts utiles la Martinière

Pour toute information relative au dossier d'admission

Les secrétaires médicales - ☎ sec.medical.lamartiniere@ajl.asso.fr - ☎ 01.69.33.67.19

Pour toute information relative à la gestion de votre admission et les frais de séjour

Les hôtesse d'accueil - ☎ accueil.lamartiniere@ajl.asso.fr - ☎ 01.69.33.67.67

Pour toute information relative à l'accès à certaines aides financières ou pour une aide pour résoudre vos difficultés personnelles, administratives ou familiales

Mme GOMES, Assistante Sociale

☎ e.gomes.lamartiniere@ajl.asso.fr

Mme PEREIRA, Assistante Sociale

☎ s.pereira.lamartiniere@ajl.asso.fr

01.69.33.67.22 – Fax : 01.69.33.67.16

Pour faire part des difficultés rencontrées au sein de l'établissement

- Le **personnel médical ou soignant** qui vous apporte les soins au quotidien
- La **Directrice** et Présidente de la Commission des Relations avec les Usagers (CDU) - ☎ 01.69.33.67.67
- Les **médiateurs médicaux** peuvent être saisis de toute question relative à la prise en charge médicale pendant votre séjour.
Il s'agit des Drs BOUDIER et DENNI - ☎ 01.69.33.67.67
- Les **médiateurs non médicaux** peuvent être saisis de toute question autre que celles relatives à la prise en charge médicale.
Il s'agit de Mme PINTO - ☎ 01.69.33.67.67
- Les **représentants des usagers** siégeant à la CDU est :



Mme WROBEL – Association UFC-QUE CHOISIR - ☎ 06 30 12 83 47



Mme DOUHANE – INDECOSA-CGT - ☎ 06 88 39 94 87

Pour les joindre : ☎ usagers.lamartiniere@ajl.asso.fr et par courrier :
Représentant des Usagers, Ets de Santé la Martinière, Chemin de la Martinière,
91400 SACLAY.

Le représentant des usagers exerce sa mission dans le cadre d'un mandat de représentation qui lui est confié par le ministère chargé de la santé. Il agit en toute indépendance dans l'établissement pour garantir, en autres, le respect et la promotion des droits des malades. Il peut vous accompagner pour la rencontre des médiateurs ou du directeur.

N'oubliez pas que l'équipe soignante et médicale se tient à votre disposition pour toutes explications. N'hésitez pas à leur poser vos questions.

Contacts utiles (suite)

Recours à une tierce personne pour solutionner une difficulté

- Le **Défenseur des Droits** chargé de défendre les droits et les libertés des particuliers ou professionnels de santé dans le cadre de leurs relations avec les services publics :
 - par voie électronique : <https://www.defenseurdesdroits.fr/fr/nous-contacter>
 - par courrier : Défenseur des droits - Libre réponse 71120 - 75342 Paris CEDEX 07 – Tél : 09.69.39.00.00
 - par les délégués du Défenseur des Droits, Maison de Justice et du Droit, Avenue de Saintonge – 91940 LES ULIS– Tél : 01 64 86 14 05 (d'autres délégués sont possibles, voir le site internet Défenseur des droits).
- Le **médiateur à la consommation** : ANM Consommation – 2 rue de Colmar – 94300 VINCENNES - tél du lundi au vendredi de 9h à 12h au 01 58 64 00 05 – email : par leur site internet
- Le **Guichet Réclamation en Santé** (accueil et accompagnement pour faire valoir vos droits en santé) – site : <https://www.gre-sante.org/>
 - Par voie électronique : par leur site internet
 - Par téléphone : 0805 38 28 28 (service et appel gratuits)
 - Sur rendez-vous dans les guichets de Réclamation en Santé en Essonne (voir sur le site <https://www.gre-sante.org/>)
- Les **personnes qualifiées de l'Essonne**, prévue par la Loi 2002-2 du 2 janvier 2002, a été fixée par arrêté conjoint du Directeur Général de L'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France, du Préfet de l'Essonne et du Président du Conseil Départ^{al} de l'Essonne n° 91-2024-DD-01 du 18/12/2024.

Nom	Qualification	Champs de compétence
Monsieur AIT AMRAOUI Axel	En activité	Social
Madame BARRET Michelle	En retraite	Tous secteurs (<i>sans précision</i>)
Madame CORNEUX Francine	En activité	Personnes âgées, personnes handicapées, public en difficultés spécifiques, enfance, social
Mme COSTANTINI Catherine	En retraite	Personnes âgées, personnes handicapées, public en difficultés spécifiques, enfance, social
Monsieur DE MONTGOLFIER Thierry	En activité	Personnes âgées, personnes handicapées, public en difficultés spécifiques
Madame FLATRES Nicole	En retraite	Personnes âgées, public en difficultés spécifiques, social
Madame GIMENEZ Stéphanie	En activité	Personnes handicapées
Madame MORELLI Sylvie	En retraite	Personnes âgées, personnes handicapées
Madame PLECHOT Catherine	En retraite	Personnes âgées, personnes handicapées
Madame RABIA Eva	En activité	Personnes âgées, public en difficultés spécifiques, enfance, social

Les courriers destinés aux personnes qualifiées sont à transmettre à l'adresse suivante : Conseil Départemental de l'Essonne – Service des Ets et services sociaux et médico-sociaux - Hôtel du département - Boulevard de France-Georges Pompidou - 91012 EVRY-COURCOURONNES

Autres contacts

- Le numéro contre les Maltraitance : 3133

Quelques précisions sur l'organisation

Votre prise en charge par le personnel

Au cours de votre séjour, vous serez pris en charge par du personnel qualifié, qu'il s'agisse d'un homme ou d'une femme.

Si le personnel veille à traiter la personne accueillie avec égards, le personnel attend en retour, d'être traité avec respect, aussi bien par le patient que par ses poches.

Attribution des chambres

La Martinière est un établissement hospitalier : les chambres sont attribuées en fonction des disponibilités, le changement de chambre n'est donc pas possible (*sauf si vous faites la demande pour passer d'une chambre double à une chambre particulière*).

Les repas

Les repas sont pris en salle à manger au rez-de-chaussée de l'établissement (sauf le petit déjeuner qui est pris en chambre). La démarche de se déplacer en salle à manger fait partie intégrante de votre rééducation (réaliser un maximum d'activités de la vie quotidienne seul(e)).

C'est la raison pour laquelle les repas ne seront servis en chambre que pour des raisons médicales.

La bibliothèque

La bibliothèque est ouverte tous les jours de 9h à 19h, week-ends et jours fériés compris. Les prêts sont gratuits.

Elle fonctionne en libre-service en dehors des permanences des bibliothécaires qui vous accueillent les

lundi, jeudi et vendredi après-midi

mercredi matin (11h) et après-midi

Les bibliothécaires mettent à la disposition des patients malvoyants des lecteurs de livres enregistrés ; des Jeux et puzzles sont également à la disposition des patients.

Lors de votre sortie, n'oubliez pas de rendre à la bibliothèque les livres empruntés (merci de ne pas les laisser dans la chambre).

Coordonnées des ministres de culte

- Eglise catholique – Aumônier Philippe FELIX (email : felix.philippe@neuf.fr) Paroisse de Saclay – Tél : 01.69.41.36.55
- Eglise réformée de France – Palaiseau – Tél : 01.69.20.26.42
- Association Consistoriale Israelite de Paris – Antony – Tél : 01.46.66.19.17
- Conseil Français du Culte Musulman – Paris – Tél : 01.45.58.05.73

Horaires du kiosque

- En semaine : 12 h 45 à 14 h 30
- Le week-end et jours fériés : 12 h 45 à 17 h 30

L'équipe médicale

L'équipe médicale est constituée de cinq médecins :

- le **Docteur Claire BOUDIER**, Médecin-Chef, gériatre, diplôme universitaire de soins palliatifs et de pathologie cardio-vasculaire de la personne âgée, diplôme universitaire de la maladie d'Alzheimer et de démence apparentée ;
- le **Docteur Assia DENNI**, gériatre, diplôme universitaire de la Maladie d'Alzheimer et démence apparentée, capacité de gériatrie, diplôme universitaire de nutrition thérapeutique et vieillissement ;
- le **Docteur Laurent BATTUT**, gériatre, capacité de gériatrie, diplôme universitaire de nutrition thérapeutique et vieillissement, Diplôme Inter Universitaire Européen de Nutrition Clinique et Métabolisme, Diplôme Inter Universitaire de Maladies Cardio-Vasculaires du Sujet Agé ;
- le **Docteur Claire LAMBOTTE**, médecin-adjoint, gériatre, capacité de Gériatrie ;
- le **Docteur Bénédicte LEMAIRE**, médecin-adjoint, médecin généraliste

En Unité de Soins Médicaux et de Réadaptation (SMR), le médecin ne passe pas tous les jours vous rencontrer dans votre chambre. La fréquence des visites est adaptée à vos besoins spécifiques.

Pour rencontrer le médecin en dehors de ces visites, nous vous invitons à prendre rendez-vous auprès du secrétariat médical.

La protection de vos données personnelles : le RGPD à la Martinière

L'établissement de santé La Martinière respecte l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires, françaises et européennes relatives à la protection des données personnelles, et s'engage à traiter ces données personnelles de manière transparente, confidentielle et sécurisée.

La notice d'information détaillée est disponible sur notre site internet : <https://ajl-asso.fr/la-martiniere/politique-de-qualite/>.

Le service de rééducation

Les kinésithérapeutes, les enseignants en activités physiques adaptées, l'ergothérapeute, l'orthophoniste, les psychomotriciennes et le brancardier vous souhaitent la bienvenue.

La rééducation est l'action thérapeutique de rétablir l'usage d'une fonction ou d'un membre après une blessure, ou chez un sujet qui souffre d'une déficience. Notre rôle est donc d'améliorer et entretenir votre autonomie afin de vous permettre de réaliser un maximum d'activités de la vie quotidienne seul(e).

Lors de votre arrivée à La Martinière et suite à une prescription médicale, nous viendrons à votre rencontre afin de nous présenter et de vous informer de votre horaire de prise en charge. Les séances se font en salle de rééducation au 1er étage et exceptionnellement en chambre en cas de circonstance particulière. S'il ne vous est pas possible de venir seul(e), le brancardier viendra vous chercher et vous ramener.

L'horaire dépend avant tout de nos disponibilités (en fonction des autres patients que nous prenons en charge au sein de l'établissement) ainsi que du temps qui vous est nécessaire le matin pour être prêt(e). Nous faisons notre maximum pour satisfaire tout le monde. Un planning vous sera remis tous les vendredis pour la semaine suivante.

Le service est ouvert de 9h30 à 12h et de 13h30 à 16h30 du lundi au vendredi.

Afin d'être à l'aise, nous vous recommandons de mettre des vêtements souples, faciles à enfiler et des chaussures confortables qui maintiennent les talons.

Les prises en charge peuvent être individuelles et/ou collectives, selon les besoins de chacun. Elles sont fréquemment pluridisciplinaires.

Les rééducateurs peuvent être amenés à prendre en charge plusieurs patients simultanément.

Afin de faciliter l'organisation de votre retour à domicile, l'ergothérapeute pourra vous recevoir avec votre entourage et ainsi vous présenter le matériel adapté, son financement et le commander en corrélation avec votre rééducation

Nous vous souhaitons un bon séjour en notre compagnie !

Identifier le personnel de l'établissement

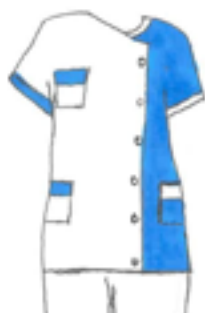
L'ensemble du personnel est identifiable par son nom et sa fonction inscrits sur sa tenue



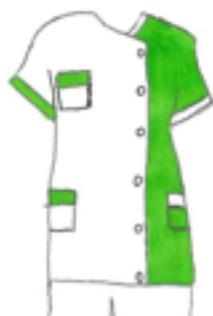
Tenue blanche ou blouse blanche: médecins, infirmiers, cadre de santé, diététicienne, orthophoniste, brancardier, assistante sociale



Tunique jaune : kinésithérapeutes, ergothérapeutes, enseignants en activité physique adaptée, psychomotricien(s)



Tunique bleu : aides-soignants



Tunique verte : Agents de service hospitalier



Tenue bleue ou violette : personnel vacataire

Tarifs appliqués à l'EHPAD Accueil permanent ou temporaire

Tarifs hébergement des résidents de plus de 60 ans

Tarifs hébergement pour les résidents et tarif aide sociale	Tarif différencié
Chambre 1 place	84,27 €
Ch. d'accueil temporaire	84,27 €
Grand studio	96,92 €
	115,80 €

Tarifs journaliers afférents à la dépendance

GIR 1 & 2	21,58 €
GIR 3 & 4	13,70 €
GIR 5 & 6	5,75 €

Autres tarifs

Téléphone : forfait mensuel	5,00 €
Télévision : forfait mensuel	5,00 €
Wifi : forfait mensuel	25,00 €
Dépôt de garantie à verser à l'admission	2 000,00 €

Autres prestations

Repas accompagnant⁽¹⁾	
en semaine, à midi	13,00 €
le week-end et jours fériés (midi)	15,00 €
Le soir	10,00 €
Repas enfants de - de 6 ans	10,00 €
Soins de pédicure (la séance)	38,00 €

(1) La réservation du(des) repas se fait auprès de l'accueil 48 heures à l'avance. Elle est limitée à 3 invités par patient ou résident. La réservation sera acceptée en fonction des disponibilités.

Tarifs appliqués au SMR

Activité Gériatrie, la journée (tarif de référence de la sécurité sociale)	286,77 €
Activité Polyvalent, la journée (tarif de référence de la sécurité sociale)	300,83 €
Ticket modérateur, la journée (si prise en charge de la sécurité sociale à 80 %)	
Activité Gériatrie	57,35 €
Activité Polyvalent	60,16 €
Forfait journalier (en sus du prix de la journée)	23,00 €
Chambre particulière sans douche	60,00 €
Chambre particulière avec douche	75,00 €
Chambre double sans douche	Pas de supplément
Séjour de répit rééducation	Voir la direction

Soins esthétiques

Soin du visage

Nettoyage de peau rapide (20 min)	25,00 €
Soin du visage éclat (30 min)	35,00 €
Soin du visage avec mini-massage (35 min)	40,00 €

Épilations

Sourcils ou lèvres ou mentons	13,00 €
Visage à partir de 2 zones	21,00 €
Demi-jambes	23,00 €
Aisselles	16,00 €

Manucure et pédicure

Manucure (gommage + mini massage inclus)	33,00 €
Pédicure (gommage + mini massage inclus)	38,00 €

Teintures de cils et sourcils

Teinture de cils	28,00 €
Teinture de sourcils	23,00 €
Teinture de cils + sourcils	43,00 €

Tarifs des prestations en SMR

Téléphone	
Ouverture de la ligne téléphonique	7,00 €
La facturation se fait ensuite en fonction de la consommation téléphonique.	
Télévision	
à la journée	4,85 €
Wifi	
à la journée	1,50 €
à la semaine	9,00 €
au mois en SSR	35,00 €
Entretien du linge	
Un prestataire peut assurer le nettoyage de votre linge. La facturation est réalisée à la pièce de vêtement. Tous les tarifs sont disponibles auprès de l'hôtesse d'accueil ou dans l'annexe complète du livret d'accueil qui vous a été remis à votre admission.	

Tarifs Coiffure

Prestation assurée par un intervenant extérieur.
Les tarifs sont donnés ici à titre indicatif.

	Court	Mi-long	Long
Forfait Homme : Shampooling + coupe + séchage	20 €	25 €	-
Forfait Femme : Shampooling + coupe + brushing	35 €	37 €	42 €
Forfait Femme : shampooling + brushing	25 €	30 €	33 €
Couleur (à partir de)	30 €	35 €	45 €
Mèches/balayage	38 €	52 €	78 €
Permanente/mini vague	48 €	58 €	68 €
Lissage brésilien (sans formol, action modérée)	120 €	190 €	235 €
Lissage brésilien (sans formol, action forte)	160 €	230 €	265 €
Soin profond (chaleur + beurre Murumuru)	30 €	35 €	40 €
Soin Botox	60 €		
Chignon (à partir de)	30 €		
Chignon mariage	90 €		
Extensions (great lengths)	Sur devis		

Tarifs de l'entretien du linge SMR

(applicables au 1^{er} mai 2016)

Anorak/Parka.....	10,00 €
Bavoirs	0,40 €
Blouse	2,10 €
Blouson Polaire.....	4,60 €
Bonnet	1,50 €
Caleçon	2,00 €
Chaussettes (la paire)	1,20 €
Chemise	3,70 €
Chemise de nuit	4,00 €
Chemisier	3,70 €
Combinaison nuisette	2,40 €
Echarpe	3,30 €
Foulard	3,30 €
Gilet	3,40 €
Jupe.....	3,50 €
Maillots de corps	1,60 €
Mi-bas (la paire)	0,70 €
Mouchoir	0,95 €
Pantalon toile, Pantalon	3,70 €
Pantalon	3,70 €
Polo	2,10 €
Pull-Over épais	3,40 €
Pull-Over fin	2,90 €
Pyjama Bas	2,90 €
Pyjama Haut	2,90 €
Robe	3,40 €
Robe de chambre	5,20 €
Sac à linge personnel	0,70 €
Short	2,60 €
Slip	1,10 €
Soutien gorge	1,30 €
Survêtement Bas.....	2,10 €
Survêtement Haut / Sweat.....	3,40 €
Tee-shirt	2,00 €

Linge de Toilette

Gants de Toilette	0,70 €
Serviette de Bain	2,60 €
Serviette de toilette	1,50 €

La personne de confiance

	ENREGISTREMENT	Réf : EN/DDP/005 Version 12 Validé en sept. 2024
	La personne de confiance Document d'information et formulaire de désignation	

La personne de confiance : document d'information

(Les directives anticipées concernant les situations de fin de vie - Guide pour le grand public – Annexe 2 - HAS - Octobre 2016)

Toute personne majeure peut désigner une personne de confiance : c'est un droit qui vous est offert, mais ce n'est pas une obligation (Article L.1111-6 du Code de santé publique).

Quel est son rôle ?

La personne de confiance a plusieurs missions.

☛ Lorsque vous pouvez exprimer votre volonté, elle a une mission d'accompagnement

La personne de confiance peut si vous le souhaitez :

- vous soutenir dans votre cheminement personnel et vous aider dans vos décisions concernant votre santé ;
- vous accompagner dans vos démarches liées à vos soins ;
- assister aux consultations ou aux entretiens médicaux : elle vous assiste mais ne vous remplace pas ;
- prendre connaissance d'éléments de votre dossier médical en votre présence : elle n'aura pas accès à l'information en dehors de votre présence et ne devra pas divulguer des informations sans votre accord.

Il est important qu'elle connaisse vos directives anticipées et il est recommandé de les lui remettre si vous les avez rédigées.

Elle a un devoir de confidentialité concernant les informations médicales qu'elle a pu recevoir et vos directives anticipées : elle n'a pas le droit de les révéler à d'autres personnes.

☛ Si vous ne pouvez plus exprimer votre volonté, elle a une mission de référent auprès de l'équipe médicale

La personne de confiance sera la personne consultée en priorité par l'équipe médicale lors de tout questionnement sur la mise en œuvre, la poursuite ou l'arrêt de traitement et recevra les informations nécessaires pour pouvoir exprimer ce que vous auriez souhaité.

Elle sera votre porte-parole pour refléter de façon précise et fidèle vos souhaits et votre volonté. Son témoignage l'emportera sur tout autre témoignage (membres de la famille, proches...).

Elle transmettra vos directives anticipées au médecin qui vous suit si vous les lui avez confiées ou bien elle indiquera où vous les avez rangées ou qui les détient.

La personne de confiance peut faire le lien avec votre famille ou vos proches mais peut aussi affronter une contestation s'ils ne sont pas d'accord avec vos volontés.

Elle n'aura pas la responsabilité de prendre des décisions concernant vos traitements, mais témoignera de vos souhaits, volontés et convictions : la responsabilité appartient au médecin et la décision sera prise après avis d'un autre médecin et concertation avec l'équipe soignante.

Attention, la personne de confiance n'est pas nécessairement la personne à prévenir s'il vous arrivait quelque chose, si vous étiez hospitalisé(e), ou en cas de décès.

Elle n'a pas non plus de mission spécifique en dehors de celle concernant votre santé.

 La Martinière ÉDITIONS	ENREGISTREMENT		Réf : EN/DOP/005 Version 12 Validé en sept. 2024
	La personne de confiance Document d'information et formulaire de désignation		

Qui peut être la « personne de confiance » ?

Toute personne majeure de votre entourage en qui vous avez confiance et qui est d'accord pour assumer cette mission : parent, ami, proche, médecin traitant.

Il est important que vous échangiez avec elle afin qu'elle comprenne bien vos choix et votre volonté. Elle ne devra pas exprimer ses propres souhaits et convictions mais les vôtres et doit s'engager moralement vis-à-vis de vous à le faire.

Elle doit être apte à comprendre et respecter les volontés énoncées dans une situation de fin de vie et mesurer la possible difficulté de sa tâche et la portée de son engagement.

Il est important qu'elle ait donné son accord pour cette mission.

Une personne peut refuser d'être votre personne de confiance.

Quand la désigner ?

Vous pouvez la désigner à tout moment, que vous soyez en bonne santé, malade ou porteur d'un handicap.

La réflexion sur vos directives anticipées et leur rédaction peuvent être un moment opportun car la personne de confiance doit connaître vos souhaits et volontés pour le cas où vous seriez un jour hors d'état de vous exprimer.

Comment la désigner ?

La désignation doit se faire par écrit : vous pouvez la faire sur papier libre, daté et signé, en précisant son nom, prénoms, ses coordonnées pour qu'elle soit joignable ou utiliser un formulaire. Elle doit cosigner le formulaire la désignant.

Si vous avez des difficultés pour écrire, vous pouvez demander à deux personnes d'attester par écrit que cette désignation est bien votre volonté.

Vous pouvez changer d'avis et/ou de personne de confiance à tout moment en le précisant par écrit (ou par oral devant deux témoins qui l'attesteront par écrit). Il est recommandé de prévenir votre précédente personne de confiance qu'elle n'a plus ce rôle et de détruire le document précédent.

Si vous faites l'objet d'une mesure de tutelle, vous devez avoir l'autorisation du juge ou du conseil de famille pour la désigner. Si vous aviez désigné votre personne de confiance avant la mesure de tutelle, le conseil de famille ou le juge peut confirmer la désignation de cette personne ou la révoquer.

Comment faire connaître ce document et le conserver ?

Il est important que les professionnels de santé soient informés que vous avez choisi votre personne de confiance et aient ses coordonnées dans votre dossier : il est recommandé que ce document soit intégré dans le dossier médical de votre médecin traitant et/ou celui de l'équipe soignante hospitalière et/ou de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) ou de tout autre lieu de résidence/d'hébergement (personnes en situation de grande dépendance ou de précarité).

Vous pouvez également le conserver avec vous.

Il est très important également que vos proches soient informés que vous avez choisi une personne de confiance et connaissent son nom.

Les directives anticipées

 La Martinière ETABLISSEMENT DE SANTÉ	ENREGISTREMENT Les directives anticipées Document d'information et formulaires de recueil	Réf : EN/DDP/007 Version 5 Validé en mai. 2022
--	--	--

Les directives anticipées : document d'information

Définition : Toute personne majeure peut, si elle le souhaite, faire une déclaration écrite, appelée « directives anticipées », afin de préciser ses souhaits quant à sa fin de vie. Ces directives ne seront utilisées que si la personne devient incapable de communiquer et d'exprimer sa volonté.

De quoi s'agit-il ? : Les directives anticipées vous permettent, en cas de maladie grave, de faire connaître vos souhaits sur votre fin de vie, elles doivent contenir ce qui remplacera votre parole, si celle-ci devenait impossible.

Pour qui ? : Pour toute personne majeure en état de les exprimer. Une personne sous protection juridique peut rédiger des directives anticipées si le juge ou le conseil de famille l'y autorise.

Pourquoi ? : Pour permettre de prendre en compte ses volontés quand la personne n'est plus en capacité de les exprimer.

Quand les rédiger ? : A tout moment, lors d'une hospitalisation, de la connaissance d'un diagnostic de maladie grave etc...

Contenu : il est variable en fonction du moment où la personne les rédige.

Pour une personne en bonne santé, ces directives seront d'ordre assez général. En revanche, pour une personne atteinte d'une maladie grave, les directives seront plus précises. IL existe des modèles pour vous aider à les rédiger.

Les directives anticipées vous permettent de faire connaître vos souhaits et en particulier :

- limiter ou arrêter les traitements en cours,
- être transféré en réanimation si l'état de santé le requiert,
- être mis sous respiration artificielle,
- subir une intervention chirurgicale,
- être soulagé de ses souffrances même si cela a pour effet de mener au décès.

Validité : les directives anticipées sont modifiables ou révocables à tout moment. Elles ont une durée illimitée.

Quel est le poids des directives anticipées dans la décision médicale : Elles s'imposent au médecin pour toute décision d'investigation, d'intervention ou de traitement sauf en cas d'urgence vitale pendant le temps nécessaire à une évaluation complète de la situation ou lorsque les directives anticipées apparaissent manifestement inappropriées ou non conformes à la situation médicale. Dans ce cas un avis collégial est nécessaire.

Comment : Ecrites par la personne elle-même sur papier libre daté et signé, précisant ses nom, prénoms date et lieu de naissance.

Si la personne n'est pas en état de les écrire elle-même, elle fait appel à 2 témoins, dont la personne de confiance, qui attestent que le document est l'expression de sa volonté libre et éclairée. Ces témoins indiquent leur nom et qualité, datent et signent l'attestation jointe aux directives anticipées.

Conservation : Les directives anticipées doivent être accessibles au médecin amené à prendre une décision d'arrêt ou de limitation de traitement. Elles sont conservées dans le dossier médical (médecin traitant) ou dans le dossier médical hospitalier ou le dossier médical partagé (s'il est renseigné).

Elles peuvent être confiées à la personne de confiance ou à un proche, les coordonnées de la personne qui les détient sont alors indiquées dans le dossier médical hospitalier.

Les médecins de notre établissement pourront vous proposer le formulaire de directives anticipées adapté à votre situation. N'hésitez pas à leur en parler.

Documents de référence

- Loi n° 2005-370 du 22 avril 2005 relative aux droits des malades et à la fin de vie
- Code de la Santé Publique art L 1111-4, L1111-11 à L1111-13 et R 1111-17 à R1111-20, R 1112-2, R2127-37
- Loi n° 2016-87 du 02 février 2016 créant de nouveaux droits en faveur des malades et des personnes en fin de vie
- Arrêté du 03 aout 2016 relatif au modèle de DA prévu à l'article L1111-11 du code de santé publique

Les données Qualité



HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

MESURER

& AMÉLIORER LA QUALITÉ

RAPPORT DE CERTIFICATION

ETABLISSEMENT DE SANTÉ LA MARTINIÈRE

Chemin de la martinier
91400 Saclay



Validé par la HAS en Mai 2025

Réseaux de Santé – Pour vous aider

Vous trouverez, ci-dessous, une liste des réseaux de santé en Essonne pour trouver des réponses à vos questions, vous aider à vivre avec une pathologie ou pour accompagner vos proches malades.

N'oubliez pas que vos premiers interlocuteurs, pour votre santé, sont votre médecin et votre pharmacien

Réseaux de santé territoriaux SOINS PALLIATIFS/GERONTOLOGIE/CANCEROLOGIE			
NEPALE	Equipe Mobile Territoriale d'Accompagnement de Soins Palliatifs - Nord Essonne	16 rue de la chapelle 91310 MONTLHERY	https://aill-asso.fr/la-martinier/nepale/ ☎ contact@nepale.fr ☎ 01 69 63 29 70
SPES	DAC 91 Sud et Misson d'Accompagnement Soins palliatifs	Parc de la Julienne - Bât F - 26, rue des Champs 91830 LE COUDRAY-MONTCEAUX	www.spes-asso.fr ☎ dac91sudspes@spes-asso.mssante.fr ☎ 01.64.99.08.59
GERONTOLOGIE			
FRANCE ALZHEIMER	Association nationale de familles reconnue d'utilité publique dans le domaine de la maladie d'Alzheimer et maladies apparentées.	Union des associations France Alzheimer et maladies apparentées 21 bd Montmartre 75002 PARIS	www.francealzheimier.org ☎ 0811.112.112
FREGIF	Fédération des réseaux de santé Gériatologiques d'Ile de France Rassemble les 22 Réseaux de santé ayant une activité gériatologique en Ile-de-France	Hôpital Paul Brousse Bât. Claude Bernard, 2ème étage, 12-14 av. Paul Vaillant Couturier 94800 VILLEJUIF	www.fregif.org ☎ 06 17 25 26 12
SANTE BUCCO-DENTAIRE			
APPOLLINE	Coordination en santé bucco-dentaire pour l'amélioration de l'accès aux soins des personnes âgées ou handicapées physiques ou mentales - Essonne	Hôpital gériatrique des Magnolias, 77 rue du Perray 91160 Ballainvilliers	www.appolline.fr ☎ coordination.appolline@gmail.com ☎ 01 69 80 59 29 ou 59 06
CANCER			
ONCORIF	Réseau régional de cancérologie Fédère les acteurs de la cancérologie en Ile-de-France	3/5, rue de Metz 75010 PARIS	www.oncorif.fr ☎ 01 48 01 90 20
GYNECOMED	Coordination du suivi en ville des femmes traitées pour cancer du sein. Ile de France	103, rue Legendre 75017 PARIS	www.gynecomed.net ☎ 01 42 63 39 03
Psychisme et Cancer	Lieu d'accueil thérapeutique pour les malades atteints de cancer et leurs proches en Ile de Frce.	80, rue de la Colonie 75013 PARIS	www.psychisme-et-cancer.org ☎ 01.43.13.23.30

DIABETE			
ROMDES	Réseau Essonne pour organiser, optimiser et coordonner la prise en charge multidisciplinaire de l'obésité autour du médecin habituel	Les Iris - 85bis route de Grigny - 91136 RIS ORANGIS	www.romdes.org ✉ romdes@wanadoo.fr ☎ 01 69 25 89 57
REVESDIAB	Réseau de santé Val de Marne, Essonne et Seine et Marne pour les diabétiques de type 2	4 rue Octave du Mesnil 94000 CRETEIL	www.revesdiab.fr ✉ contact@revesdiab.fr ☎ 09.71.53.64.81
PARIS DIABETE	Réseau parisien pour le Diabète	16bis, rue Lauzin - 75019 Paris	www.paris-diabete.fr ☎ 01.45.45.46.56
INSUFFISANCE RENALE CHRONIQUE			
RENIF	Réseau d'aide et de formation des malades, proches et soignants sur l'insuffisance rénale	Centre de consultation dans toute l'Ile de France 3-5 rue de Metz - 75010 PARIS	www.renif.fr ✉ contact@renif.fr ☎ 01.48.01.93.00
SANTÉ MENTALE			
RPSM 78	Réseau de Promotion pour la santé mentale en Yvelines Sud	177 rue de Versailles 78157 Le Chesnay Cedex	www.rpsm78.com ✉ rpsm@ch-versailles.fr ☎ 01.69.63.95.35
ADDICTION			
RESPADD	Réseau de Prévention des Addictions	96, rue Didot 75014 PARIS	www.respadd.org ✉ contact@respadd.org ☎ 01.40.44.50.26
DOULEUR			
Réseau LCD	Réseau Lutter Contre la Douleur en Ile de France	Association Ville Hôpital lutter contre la douleur ; 35, rue Crémieux ; 75012 Paris	www.reseau-lcd.org ✉ secretariat.lcd@free.fr ☎ 01.43.41.14.00
TROUBLES DES APPRENTISSAGES			
Réseau TAP Ile-de-France	Mobiliser les ressources sanitaires, sociales et autres, autour des besoins des enfants (et de leur famille) souffrant de troubles d'apprentissage.	CHU Bicêtre - 78 rue du GI Leclerc 94275 LE KREMLIN BICETRE	www.reseautap.org ✉ reseautap@wanadoo.fr ☎ 09 61 51 90 58 / 06 26 16 25 83

Sida info service	0 800 840 800	Drogue info service	0 800 23 13 13	Maltraitance personnes âgées	3977
--------------------------	---------------	----------------------------	----------------	-------------------------------------	------

Une collaboration renforcée avec différentes structures à travers des conventions



Le service de santé des Armées : convention permettant des liens privilégiés avec les hôpitaux d'instruction des armées BEGIN et PERCY, et le Centre de Transfusion sanguine des Armées Jean JULLIARD.



Le laboratoire CERBALLIANCE réalise les analyses biologiques, bactériologiques et les analyses en urgence pour l'établissement, 7 jours sur 7.



L'Association de soins palliatifs de l'Essonne : une équipe de bénévoles apporte aux patients en souffrance et à leurs proches un accompagnement et une écoute (pour plus de détails, voir page suivante).



Les Equipes Mobiles Territoriales d'Accompagnement et de Soins Palliatifs, NEPALE (Nord Essonne) et SPES (Sud Essonne), spécialisées en Cancérologie, Gériatrie et soins palliatifs ont pour objectifs, notamment, d'évaluer de la situation du patient et de son entourage, de proposer un projet de soins pour permettre le maintien et le retour à domicile, de coordonner le parcours de prise en charge du patient en lien avec ses professionnels de santé... Ils contribuent également, par les échanges avec les équipes soignantes, à l'amélioration de la prise en charge des patients.

<https://ajl-asso.fr/la-martiniere/nepale/> - www.spes-asso.fr



L'arrêté du 13 octobre 2011 confère à l'établissement de santé La Martinière la qualité de « Partenaire de la défense nationale ».



L'établissement est membre de **Guérir Prévenir Soigner en Essonne** dont le but est de proposer une offre de soin coordonnée sur le territoire de l'Essonne.



Multi-Services et Soins au Domicile (MSSD) est un service d'aide à domicile pour seniors situé aux Ulis.

ET AUSSI...

La prise en charge de la maladie d'Alzheimer par des consultations « mémoire » à l'hôpital d'Orsay et de Ballainvilliers, et le Conseil Départemental de l'Essonne qui a placé la lutte contre cette maladie au cœur de ses priorités.

L'Institut Hospitalier Jacques Cartier à Massy et les hôpitaux périphériques



La Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) est propriétaire de l'établissement de santé La Martinière.

Association de bénévoles d'accompagnement en Essonne



L'établissement de soins La Martinière et Être-là 91 ont signé une Convention en déc. 2002. Cette dernière stipule « l'attachement de chacun à une même éthique fondée sur la meilleure qualité de vie telle qu'elle est formulée par la Loi du 9 juin 1999 visant à garantir le droit à l'accès aux soins palliatifs ».

Depuis cette date, une équipe d'accompagnants bénévoles, actuellement au nombre de cinq, intervient auprès de patients qui lui sont recommandés par les médecins ou les soignants avec l'assentiment des médecins.

Les principaux critères d'intervention retenus sont :

- une fin de vie avérée
- une souffrance liée à un cap difficile
- une solitude sociale

L'accompagnant n'est pas la famille ou l'ami. Il n'est pas un soignant. Il n'a donc pas de position de savoir ou de pouvoir. Il assure une présence auprès du malade et de sa famille, en lien avec l'équipe soignante, sans interférer dans les soins. Il assure essentiellement une écoute bienveillante et accompagne la vie jusqu'au bout.

Les bénévoles sont recrutés après un parcours de sélection qui comporte plusieurs étapes, ce qui implique la maturation de la réflexion pour chacune des deux parties. Durant tout le processus de recrutement, le candidat est libre d'arrêter sa démarche ou, si tout s'est bien passé, il est intégré dans une équipe.

Être-là 91 soutien ses bénévoles avec des groupes de paroles obligatoires, animés par une psychologue, au rythme d'une heure et demie toutes les 3 semaines. Cela permet aux bénévoles de rester attentifs à la qualité de la relation, d'être capables d'aller vers l'autre sans à priori, mais sans non plus se laisser trop déstabiliser par les situations rencontrées. La connaissance de leurs propres limites et de leurs fragilités, leur permet de mieux s'ajuster aux personnes accompagnées. Le travail en équipe et la complémentarité de nos présences est également très rassurante.

Être-là 91 prend aussi en charge la formation continue et obligatoire de ses bénévoles en leur proposant un catalogue de formation varié et la participation à des congrès, conférence, colloques... Ces formations sont nécessaires pour maintenir les connaissances spécifiques liées à leur bénévolat.

Les bénévoles sont soumis au respect de la confidentialité et de la neutralité religieuse et politique. L'association et les bénévoles sont adhérents à la SFAP (Société Française d'Accompagnement en soins Palliatifs) et font partie des 48 associations fédérées par « Être-là ».

En nous laissant traverser par le cheminement d'autrui, nous découvrons que nous sommes un peu les artisans de la solidarité dont notre société a tant besoin. Et, sur le long terme, nous pouvons mesurer l'extrême richesse que nous apportent ces rencontres.

Jocelyne SECHET (coordinatrice), Anne DESPALIERES et Edith DIRIDOLLOU

Après votre sortie, (re)entraînez-vous
avec nous !

***CENTRE
DE SANTÉ
LA MARTINIÈRE***
***SPORT SANTÉ
POUR TOUS***

AJL
La Martinière
ÉTABLISSEMENT DE SANTÉ
PRESCRIFORME
L'ACTIVITÉ PHYSIQUE SUR ORDONNANCE MÉDICALE
GPS91 - CENTRE DE RÉFÉRENCE RESSOURCES

07.64.39.16.17

SPORTSANTÉ.LAMARTINIÈRE@AJL.ASSO.FR
CHEMIN DE LA MARTINIÈRE 91400 SACLAY

SE REMETTRE À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE AVEC UNE PRISE EN COMPTE DE VOS PATHOLOGIES



- Encadré par des **EAPA** (*Enseignants en Activités Physiques Adaptées, diplômés Master 2*)
- **Séances** individuelles ou collectives
- **Diverses activités** (*renforcement musculaire, aquagym, aquabike, équilibre, marche nordique, pilates...*)
- **Multiples objectifs** dont : entretien et amélioration des capacités physiques / amélioration du quotidien des patients atteints de maladies chroniques et/ou vieillissantes
- **Publics accueillis** : Patients sous ALD ou en situation d'obésité, d'HTA, ayant des douleurs ostéoarticulaires, femmes enceintes ou post-partum, personnes de + de 65 ans



**Nous
faisons
des bilans de
vos capacités
physiques!**

**Avoir un
certificat
médical
d'aptitude à la
pratique d'APA**

Mon espace santé, un service pour faciliter votre suivi médical.



Conservez vos documents de santé en toute sécurité : ordonnances, résultats d'analyses, comptes rendus de radiologie...



Partagez vos informations utiles avec les professionnels de santé pour faciliter votre prise en charge ;



Maîtrisez la confidentialité de vos données de santé en choisissant qui peut y accéder ;



Échangez simplement avec vos professionnels de santé grâce à la messagerie sécurisée ;



Suivez et préservez votre santé en utilisant des sites et applications de confiance, référencés par les pouvoirs publics ;



Prochainement, centralisez vos rendez-vous et recevez des rappels de dépistage et de vaccination grâce à l'agenda médical.

Mon espace santé, c'est gratuit et facile à utiliser.



Rendez-vous sur **monespacesante.fr** depuis un ordinateur, une tablette ou un smartphone.



Téléchargez l'application **Mon espace santé**



VOUS SOUHAITEZ PLUS D'INFORMATIONS ?

Contactez-nous par téléphone

3422

Service gratuit
+ prix appel

du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30

Consultez
la rubrique Aide



